

# **MONDO TV FRANCE**

Société Anonyme

52 rue Gérard  
75013 Paris

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2016

## **MONDO TV FRANCE**

Société Anonyme

52, rue Gérard  
75013 Paris

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MONDO TV FRANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.2 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations incorporelles. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des immobilisations incorporelles ainsi que celles retenues pour leur amortissement et leur dépréciation éventuelle et nous nous sommes assurés que la note 1.2 de l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 6 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes

Constantin Associés

*Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited*



Jean Paul SEGURET

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	18 931 535	18 257 288	674 248	36,38	699 718	26,12
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	119 480		119 480	6,45	78 684	2,94
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	120 401	100 364	20 037	1,08	28 694	1,07
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	21 425		21 425	1,16	21 425	0,80
<b>TOTAL (I)</b>	<b>19 192 842</b>	<b>18 357 652</b>	<b>835 190</b>	<b>45,07</b>	<b>828 521</b>	<b>30,93</b>
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	720 920		720 920	38,90	556 300	20,77
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	19		19	0,00		
. Personnel	623		623	0,03	31	0,00
. Organismes sociaux					774	0,03
. Etat, impôts sur les bénéficiaires	2 941		2 941	0,16	45 220	1,69
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	24 280		24 280	1,31	4 197	0,16
. Autres	54 323		54 323	2,93	422 500	15,77
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	209 034		209 034	11,28	807 604	30,15
Charges constatées d'avance	5 833		5 833	0,31	13 430	0,50
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 017 973</b>		<b>1 017 973</b>	<b>54,93</b>	<b>1 850 056</b>	<b>69,07</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>20 210 815</b>	<b>18 357 652</b>	<b>1 853 163</b>	<b>100,00</b>	<b>2 678 576</b>	<b>100,00</b>

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : 1 100 000 )	<b>1 100 000</b>	59,36	<b>1 100 000</b>	41,07
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	110 000	5,94	110 000	4,11
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	503 736	27,18	335 305	12,52
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-483 784</b>	-26,10	<b>295 270</b>	11,02
Subventions d'investissement	94 700	5,11	81 200	3,03
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 324 651</b>	71,48	<b>1 921 775</b>	71,75
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts			324 492	12,11
. Découverts, concours bancaires	420	0,02		
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	41 889	2,26	41 889	1,56
. Associés	262 539	14,17	1	0,00
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	92 350	4,98	116 856	4,36
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	19 274	1,04	48 915	1,83
. Organismes sociaux	76 378	4,12	94 098	3,51
. Etat, impôts sur les bénéficiaires	180	0,01		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	10 482	0,57	37 626	1,40
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés			15 671	0,59
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			52 255	1,95
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	25 000	1,35	25 000	0,93
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>528 512</b>	28,52	<b>756 801</b>	28,25
Ecart de conversion passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>1 853 163</b>	100,00	<b>2 678 576</b>	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	338 047		338 047	100,00	2 416 922	100,00	-2 078 875	-86,00	
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>	<b>338 047</b>		<b>338 047</b>	<b>100,00</b>	<b>2 416 922</b>	<b>100,00</b>	<b>-2 078 875</b>	<b>-86,00</b>	
Production stockée									
Production immobilisée			40 797	12,07	436 075	18,04	-395 278	-90,63	
Subventions d'exploitation					1 833	0,08	-1 833	-100,00	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			43 210	12,78	1 791	0,07	41 419	N/S	
Autres produits			3	0,00	713	0,03	-710	-99,57	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>422 056</b>	<b>124,85</b>	<b>2 857 333</b>	<b>118,22</b>	<b>-2 435 277</b>	<b>-85,22</b>	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			398 412	117,86	609 933	25,24	-211 521	-34,67	
Impôts, taxes et versements assimilés			9 933	2,94	29 001	1,20	-19 068	-65,74	
Salaires et traitements			316 014	93,48	346 380	14,33	-30 366	-8,76	
Charges sociales			130 996	38,75	146 713	6,07	-15 717	-10,70	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			154 413	45,68	1 682 208	69,60	-1 527 795	-90,81	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			24 931	7,38	28 298	1,17	-3 367	-11,89	
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>1 034 698</b>	<b>306,08</b>	<b>2 842 534</b>	<b>117,61</b>	<b>-1 807 836</b>	<b>-63,59</b>	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-612 642</b>	<b>-181,22</b>	<b>14 799</b>	<b>0,61</b>	<b>-627 441</b>	<b>N/S</b>	
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
<b>Total des produits financiers (V)</b>									
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilés			977	0,29	44 183	1,83	-43 206	-97,78	
Différences négatives de change					166	0,01	-166	-100,00	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>977</b>	<b>0,29</b>	<b>44 349</b>	<b>1,83</b>	<b>-43 372</b>	<b>-97,79</b>	
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>-977</b>	<b>-0,28</b>	<b>-44 349</b>	<b>-1,82</b>	<b>43 372</b>	<b>97,80</b>	
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-613 619</b>	<b>-181,51</b>	<b>-29 549</b>	<b>-1,21</b>	<b>-584 070</b>	<b>N/S</b>	

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )		Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				945 522	39,12	-945 522	-100,00		
Produits exceptionnels sur opérations en capital									
Reprises sur provisions et transferts de charges	116 737	34,53		284 863	11,79	-168 126	-59,01		
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>116 737</b>	<b>34,53</b>		<b>1 230 385</b>	<b>50,91</b>	<b>-1 113 648</b>	<b>-90,50</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	738	0,22		744	0,03	-6	-0,80		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital									
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				945 522	39,12	-945 522	-100,00		
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>738</b>	<b>0,22</b>		<b>946 266</b>	<b>39,15</b>	<b>-945 528</b>	<b>-99,91</b>		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>115 999</b>	<b>34,31</b>		<b>284 119</b>	<b>11,76</b>	<b>-168 120</b>	<b>-59,16</b>		
Participation des salariés (IX)									
Impôts sur les bénéfices (X)	-13 835	-4,08		-40 701	-1,67	26 866	66,01		
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>538 794</b>	<b>159,38</b>		<b>4 087 718</b>	<b>169,13</b>	<b>-3 548 924</b>	<b>-86,81</b>		
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>1 022 578</b>	<b>302,50</b>		<b>3 792 448</b>	<b>156,91</b>	<b>-2 769 870</b>	<b>-73,03</b>		
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-483 784</b>	<b>-143,10</b>		<b>295 270</b>	<b>12,22</b>	<b>-779 054</b>	<b>-263,83</b>		
				<i>Perte</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier									
Dont Crédit-bail immobilier									

# SA MONDO TV FRANCE

« *Production Audiovisuelle de films d'animation* »

Société anonyme au capital de 1 100 000 €

RCS PARIS : 489 553 743

Siège social : 52, rue Gérard 75013 PARIS

---

## Comptes annuels : ANNEXE

### Aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016

La société SA MONDO TV France se caractérise par les données suivantes au 31 décembre 2016 :

Total du bilan	<b>1 853 163 €</b>
Chiffre d'affaires	<b>338 047 €</b>
Perte	<b>483 784 €</b>

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de la société SA MONDO TV FRANCE pour l'exercice ouvert du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, soit 12 mois d'exploitation.

Le sommaire est le suivant :

1. Règles et méthodes comptables
  - 1.1. Immobilisations corporelles
  - 1.2. Immobilisations incorporelles
    - 1.2.1. Les séries audiovisuelles d'animations terminées
    - 1.2.2. Les séries audiovisuelles d'animation en cours
    - 1.2.3. Les frais préliminaires
    - 1.2.4. Méthode d'amortissement
    - 1.2.5. Dépréciations
  - 1.3. Les autres immobilisations incorporelles
    - 1.3.1. Les logiciels
  - 1.4. Immobilisations financières
  - 1.5. Créances clients et autres créances
  - 1.6. Capital
  - 1.7. Subventions d'investissement
  - 1.8. Co-producteurs
  - 1.9. Produits constatés d'avance
  - 1.10. Crédits d'impôts



2. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat
  - 2.1. Immobilisations et amortissements
  - 2.2. États des provisions
  - 2.3. État des créances
  - 2.4. Éléments relevant des entreprises liées
  - 2.5. Produits à recevoir et charges constatées d'avance
  - 2.6. Charges à payer
  - 2.7. Capitaux propres
  - 2.8. Avances conditionnées
  - 2.9. État des échéances des dettes
  - 2.10. Ventilation du chiffre d'affaires
  - 2.11. Incidences des évaluations fiscales dérogatoires sur le résultat de l'exercice
3. Informations complémentaires
  - 3.1. Situation fiscale latente
  - 3.2. Rémunération, avances et crédits alloués aux dirigeants
  - 3.3. Effectif
  - 3.4. Engagements de complément de retraite
  - 3.5. Honoraire du commissaire aux comptes
  - 3.6. Engagements hors bilan reçus
  - 3.7. Engagements hors bilan consentis
  - 3.8. Consolidation
  - 3.9. Événement post-clôture

## **1. Règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC 2016-08 et du plan comptable général 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### **1.1. Immobilisations corporelles**

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles sont définies par le règlement n°2014-03 du 6 juin 2014.

Une analyse des immobilisations a été effectuée, il en ressort qu'aucun matériel n'est constitué de composant ayant une durée de vie différente. Aucune décomposition n'est donc nécessaire.

Concernant les durées d'amortissements : les durées antérieurement appliquées correspondent à des durées réelles d'utilisation. Après étude aucun retraitement n'est pratiqué.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction la durée de vie prévue :

- Matériel professionnel : 2 à 5 ans
- Matériel informatique : 2 à 5 ans
- Agencements-installations : 5 ans
- Matériel de transport : 4 ans

### **1.2. Immobilisations incorporelles**

#### **1.2.1. Les séries audiovisuelles d'animations terminées**

Les séries audiovisuelles d'animations terminées sont valorisées à leur prix de revient. Le prix de revient est calculé à partir des apports et des charges directement affectables, y compris les droits d'auteurs. Les frais financiers sont inclus dans le coût du film. La base d'amortissement est constituée par le prix de revient diminué des apports des co-producteurs.

#### **1.2.2. Les séries audiovisuelles d'animation en cours**

Pour les séries audiovisuelles d'animation en cours le même principe de valorisation est adopté. Les parts de co-production et les aides figurent au passif du bilan, soit en produits constatés d'avance ou en dettes sur immobilisations.

#### **1.2.3. Les frais préliminaires**

Les frais préliminaires sur des productions en cours de développement sont immobilisés que si à la clôture de l'exercice ils ont des probabilités d'aboutir.

#### **1.2.4. Méthode d'amortissement**

L'application des règlements CRC n°2002-10, CRC 2003-07 et CRC 2004-06 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs implique que le mode d'amortissement reflète le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

Cet amortissement économique doit être pratiqué sur la valeur brute de l'immobilisation incorporelle, déduction faite de l'amortissement sur subventions CNC pour lesquelles un agrément définitif a été obtenu. (Amortissement prioritaire sur les subventions)

La société a décidé d'appliquer le dispositif doctrinal de 1952 à savoir, les producteurs d'œuvres audiovisuelles et les distributeurs de films cinématographiques peuvent

calculer l'amortissement de leurs films ou de leurs droits selon des modalités particulières.

Chaque film ou droit peut tout d'abord être amorti, à la clôture de l'exercice, à hauteur des recettes nettes provenant de son exploitation au cours de ce même exercice.

L'amortissement d'une œuvre non complètement amortie, peut être complété à due concurrence par prélèvement sur les recettes nettes disponibles d'autres films dans la limite de la date Dernier Tour Manivelle.

L'amortissement d'une œuvre peut être amorti linéairement à compter de la date du visa ou du PAD sur 3 ans.

### **1.2.5. Dépréciations**

Chacune des œuvres du catalogue est dépréciée si sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage (PCG art. 322-1).

La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie (PCG art. 322-1).

La valeur d'usage d'un actif est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie (PCG art. 322-1).

La société détermine la valeur d'usage de ses œuvres en fonction entre autre de l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus. Les flux nets de trésorerie attendus proviennent des prévisions de recettes établies par les distributeurs à la demande de la Direction. La réalisation des prévisions de recettes peut présenter un caractère incertain. S'il s'avère que la valeur d'usage est inférieure à la valeur nette comptable de l'œuvre, une dépréciation est constatée

## **1.3. Les autres immobilisations incorporelles**

### **1.3.1. Les logiciels**

Les logiciels sont évalués à leur coût d'achat et amortis sur un an.

## **1.4. Immobilisations financières**

Les immobilisations financières concernent des dépôts de garantie pour des loyers, des cautions remises aux fournisseurs.

## **1.5. Créances clients et autres créances**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le recouvrement devient aléatoire.

## **1.6. Capital**

Le capital correspond aux apports fait par l'actionnaire unique lors de la constitution de la société et lors de l'augmentation de capital intervenue au cours de l'exercice précédent. Mondo TV France est la filiale de la société de droit italien Mondo TV S.P.A.

## **1.7. Subventions d'investissement**

Les subventions d'investissement concernent les subventions du CNC, des collectivités

publiques et du programme européen MEDIA pour la production des œuvres. Dans l'hypothèse où la subvention d'investissement serait conditionnée à des critères spécifiques, par mesure de prudence, nous ne constatons que les sommes encaissées.

Ces subventions sont rapportées au résultat en produits exceptionnels de l'exercice au cours duquel les œuvres ont obtenu leur PAD ou leur visa d'exploitation. Elles sont neutralisées par une dotation aux amortissements du même montant en charges exceptionnelles.

#### **1.8. Co-producteurs**

Les apports coproducteurs sont comptabilisés au passif du bilan lorsque l'œuvre est en cours de production.

#### **1.9. Produits constatés d'avance**

Les produits constatés d'avance concernent des financements engagés pour des films en cours et dont la contrepartie est constatée pour partie en facture à établir.

#### **1.10. Crédits d'impôts**

Les articles 220 sexies, 220 F et 223 O du code général des impôts instituent pour les œuvres cinématographiques et audiovisuelles, un crédit d'impôt calculé sur des dépenses spécifiques de production.

Ce dispositif est encadré par deux agréments délivrés par le Centre National de la cinématographie, l'un provisoire et l'autre définitif délivré une fois l'œuvre terminée. Cet agrément définitif atteste que l'œuvre a effectivement rempli les conditions permettant de bénéficier du crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé année par année et constaté comptablement au crédit du compte "695 - impôt sur les sociétés" par la contrepartie du compte "444 – Créance d'impôt sur les sociétés" à l'actif du bilan que le film soit en cours ou terminé.

La société a également bénéficié du crédit d'impôt compétitivité emploi. Il est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes. Il est comptabilisé en diminution des charges de personnel, au crédit du compte 649100. Son montant s'élève à 2 941 € au 31 décembre 2016. Le crédit d'impôt de l'exercice précédent a servi à reconstituer le fonds de roulement de la société.

## 2. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat

### 2.1. Immobilisations et amortissements

Les mouvements des immobilisations et des amortissements sont retracés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations	Valeurs brutes au 01/01/2016	Acquisitions / Virement de poste à poste	Cessions / virement de poste à poste	Valeurs brutes au 31/12/2016
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>19 010 219</b>	<b>40 797</b>	<b>0</b>	<b>19 051 016</b>
Films	18 807 596			18 807 596
Films en cours	78 687	40 797		119 484
Application smartphone	102 826			102 826
Logiciels	21 111			21 111
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>120 078</b>	<b>3 548</b>	<b>3 225</b>	<b>120 401</b>
Agencement	20 691			20 691
Matériel de bureau	85 150	3 548	3 225	85 473
Matériel de transport	14 238			14 238
<b>Immobilisations financières</b>	<b>21 425</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 425</b>
Dépôts et cautionnements	21 425			21 425
<b>Actif immobilisé</b>	<b>19 151 722</b>	<b>44 345</b>	<b>3 225</b>	<b>19 192 842</b>

Amortissements	Amortissements au 01/01/2016	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/12/2016
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>18 115 079</b>	<b>142 208</b>	<b>0</b>	<b>18 257 288</b>
Films	18 023 189	116 737	0	18 139 927
Application smartphone	70 779	25 471		96 250
Logiciels	21 111		0	21 111
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>91 384</b>	<b>12 205</b>	<b>3 225</b>	<b>100 364</b>
Agencements	8 449	2 546		10 995
Matériel de bureau	76 694	6 811	3 225	80 280
Matériel de transport	6 241	2 848		9 089
<b>Total amortissements</b>	<b>18 206 463</b>	<b>154 413</b>	<b>3 225</b>	<b>18 357 651</b>

### 2.2. États des provisions

Les mouvements des provisions sont présentés ci-dessous :

Provisions	Provisions au 01/01/2016	Dotations	Reprises	Provisions au 31/12/2016
Dépréciation des films terminés	116 737		116 737	0
<b>Total provision</b>	<b>116 737</b>	<b>0</b>	<b>116 737</b>	<b>0</b>

### 2.3. État des créances

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an.

## 2.4. Éléments relevant des entreprises liées

Les montants concernant les entreprises liées sont les suivants :

Poste	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Créances clients	321 949
Autres dettes	0
Chiffre d'affaires	112 537
Charges externes	112 537

Toutes les transactions effectuées avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

## 2.5. Produits à recevoir et charges constatées d'avance

Ces charges et produits sont à échéance à moins d'un an.

## 2.6. Charges à payer

L'état des charges à payer est à échéance à moins d'un an.

## 2.7. Capitaux propres

La situation nette a évolué pendant l'exercice comme le présente le tableau ci-dessous.

	au 01/01/2016	Affectation	2016	au 31/12/2016
<b>Capital</b>	<b>1 100 000</b>			<b>1 100 000</b>
Réserve légale	110 000			110 000
Autres Réserves	0			0
Report à nouveau	335 304	168 431		503 735
Résultat de l'exercice	295 270	-295 270	-483 784	-483 784
<b>Situation nette</b>	<b>1 840 574</b>	<b>-126 839</b>	<b>-483 784</b>	<b>1 229 951</b>
Dividendes		126 839		

Le capital est divisé en 105 699 312 actions de 0,0104 euros chacune.

## 2.8. Avances conditionnées

Néant

## 2.9. État des échéances des dettes

	Total	à moins d'un an	de 1 a 5 ans	plus de 5 ans
Découvert bancaire	0	0		
Emprunts et dettes financières	42 309	42 309		
Dettes fournisseurs	92 350	92 350		
Dettes fiscales et sociales	106 314	106 314		
Dettes coproductions	30 000	30 000		
Dettes à l'égard des actionnaires	232 539	232 539		
Autres dettes	0	0		
<b>Total</b>	<b>503 512</b>	<b>503 512</b>		

## **2.10. Ventilation du chiffre d'affaires**

La société a une activité de production audiovisuelle de films d'animation

Pour cet exercice la société a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 338 047 €.

## **2.11. Incidences des évaluations fiscales dérogatoires sur le résultat de l'exercice**

Néant.

# **3. Informations complémentaires**

## **3.1. Situation fiscale latente**

La situation fiscale latente résulte :

- des décalages dans le temps entre la comptabilité de certains produits dans le résultat fiscal (différences temporaires),
- des impôts à payer sur des éléments de capitaux propres qui, en raison de dispositions fiscales particulières, n'ont pas encore été soumis à l'impôt sur les sociétés.

Compte tenu de ses déficits fiscaux la société dispose d'une économie d'impôt latente de 650 413 €.

## **3.2. Rémunération, avances et crédits alloués aux dirigeants**

Ces informations ne sont pas communiquées pour respecter la confidentialité.

## **3.3. Effectif**

L'effectif est composé au 31 décembre 2016 de 3 permanents.

## **3.4. Engagements de complément de retraite**

Compte tenu de l'effectif de 3 permanents, l'engagement de retraite est jugé non significatif.

## **3.5. Honoraires du commissaire aux comptes**

Les honoraires au titre de la mission de contrôle légal s'élèvent à 19 822 €.

## **3.6. Engagements hors bilan reçus**

La société détient un droit à recettes sur la série Gawayn dont elle est coproducteur.

Le Fonds de soutien disponible auprès du CNC au 31 décembre 2016 est de 1 790 577 €.

## **3.7. Engagements hors bilan consentis**

Néant.

## **3.8. Consolidation**

La société est consolidée dans le groupe Mondo TV S.P.A.

## **3.9. Evénement post-clôture**

Aucun événement post-clôture n'ayant un lien direct avec une situation existante à la clôture de l'exercice et ayant une influence sur le patrimoine et la situation financière

notable de l'entité n'a eu lieu.